

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

20 JUILLET 2022

## PROJET DE DÉCRET

contenant le premier ajustement du budget des recettes  
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 \*

**TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE**

# PROJET DE DÉCRET

## contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022

### Chapitre 1<sup>er</sup> - Dispositions générales

#### Article 1<sup>er</sup>

Pour l'année budgétaire 2022, les recettes courantes de la Wallonie sont estimées à 13.944.987 milliers d'euros, conformément au Titre I du tableau annexé au présent décret.

#### Art. 2

Pour l'année budgétaire 2022, les recettes en capital de la Wallonie sont estimées à 1.175.172 milliers d'euros, conformément au Titre II du tableau annexé au présent décret.

#### Art. 3

Pour l'année budgétaire 2022, les produits d'emprunts de la Wallonie sont estimés à 4.488.072 milliers d'euros, conformément au Titre III du tableau annexé au présent décret.

### **Chapitre 2 - Disposition modifiant le décret fiscal du 22 mars 2007 favorisant la prévention et la valorisation des déchets en Région wallonne et portant modification du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales directes**

#### Art. 4

A l'article 6, §1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 8<sup>o</sup>, du décret fiscal du 22 mars 2007 favorisant la prévention et la valorisation des déchets en Région wallonne et portant modification du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes, les mots « des résidus des opérations de recyclage des plaques de plâtre, » sont insérés entre les mots « phosphogypse, » et « des boues de soudière ».

### Chapitre 3 - Disposition finale

#### Art. 5

Le présent décret produit ses effets le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB	Nouveau n° AB	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales					
						Budget initial 2022		Ajustement		Budget - 1er ajusté	
						Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
<b>TITRE I - RECETTES COURANTES</b>											
<b>Secteur I - Recettes fiscales</b>											
<b>Recettes fiscales spécifiques - Division organique 15</b> Agriculture, ressources naturelles et environnement											
TE	36	01	70	9 3670 000	903.001	Taxes et redevances perçues en matière de déchets en vertu du décret du 22 mars 2007, y compris une taxe sur la co-incinération - Taxes sur les déchets (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 62 (domaine fonctionnel 077.001), division organique 15)	33.604		571		34.175
TE	36	02	70	9 3670 000	902.002	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.01, programme 60 (domaine fonctionnel 075.001), division organique 15)	250		0		250
TE	36	03	70	9 3670 000	903.002	Participations des organismes exécutant des obligations de reprise dans le cadre de la gestion des déchets (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 62 (domaine fonctionnel 077.001), division organique 15)	3.100		0		3.100
TE	36	04	70	9 3670 000	902.001	Taxes sur le versement des eaux usées, sur les charges environnementales et sur les prélèvements d'eau souterraine potabilisable, redevances et contributions de prélèvement sur les prises d'eau perçues en vertu du Code de l'eau (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : article de base 01.01, programme 60 (domaine fonctionnel 075.001), division organique 15)	60.208		4.855		65.063
TE	38	01	10	9 3810 000	903.012	Taxes et redevances perçues en matière de déchets en vertu du décret du 22 mars 2007, y compris une taxe sur la co-incinération - Amendes aux entreprises (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 62 (domaine fonctionnel 077.001), division organique 15)	0		0		0
TE	38	01	50	9 3850 000	902.003	Sommes perçues en vertu du décret du 5 juin 2008 relatif à la répression des infractions en matière d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.01, programme 60 (domaine fonctionnel 075.001), division organique 15)	1.000		0		1.000
<i>Total Division organique 15</i>							98.162		5.426		103.588
<i>Dont recettes affectées</i>							98.162		5.426		103.588
<b>Recettes fiscales spécifiques - Division organique 16</b> Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie											
WB	36	01	90	9 3690 000	904.001	Taxes sur les sites d'activité économique désaffectés (recettes affectées au fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01., programme 50 (domaine fonctionnel 086.001), division organique 16)	228		0		228
WB	36	03	90	9 3690 000	904.002	Taxe sur les bénéfices résultant de la planification en application de l'article D.VI.48 du CoDT (recettes affectées au fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01., programme 50 (domaine fonctionnel 086.001), division organique 16)	0		0		0
<i>Total Division organique 16</i>							228		0		228
<i>Dont recettes affectées</i>							228		0		228
<b>Recettes fiscales spécifiques - Division organique 17</b> Pouvoirs locaux, action sociale et santé											
WB	36	01	90	9 3690 000	901.001	Taxe sur les mâts, pylônes ou antennes affectés à la réalisation, directement avec le public, d'une opération mobile de télécommunications par l'opérateur d'un réseau public de télécommunications	0		0		0
<i>Total Division organique 17</i>							0		0		0
<i>Dont recettes affectées</i>							0		0		0
<b>Recettes fiscales générales - Division organique 19</b> Finances											
DO	36	01	40	9 3640 000	901.002	Droits d'enregistrement sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles	1.324.784		-106.998		1.217.786
DO	36	02	40	9 3640 000	901.003	Droits d'enregistrement sur la constitution d'une hypothèque sur un bien immobilier situé en Belgique	101.161		-10.651		90.510
DO	36	03	40	9 3640 000	901.004	Droits d'enregistrement sur les partages partiels ou totaux de biens immeubles situés en Belgique, les cessions à titre onéreux entre copropriétaires, de parties indivises de tels biens	25.938		739		26.677
DO	36	04	40	9 3640 000	901.005	Droits d'enregistrement sur les donations entre vifs de biens meubles ou immeubles	127.435		5.171		132.606
DO	36	01	60	9 3660 000	901.006	Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	558.425		10.259		568.684
DO	36	02	60	9 3660 000	901.007	Taxe de mise en circulation (y compris eco-malus)	155.788		4.116		159.904
DO	36	01	80	9 3680 000	901.008	Taxes sur les logements abandonnés	0		0		0
DO	36	02	90	9 3690 000	901.009	Taxe sur les jeux et paris	34.100		-2.050		32.050
DO	36	03	90	9 3690 000	901.010	Taxe sur les appareils automatiques de divertissement	14.000		0		14.000
DO	36	04	90	9 3690 000	901.011	Taxe d'ouverture des débits de boissons fermentées	0		0		0
DO	36	05	90	9 3690 000	901.012	Redevance radio et télévision	545		10		555
DO	36	07	90	9 3690 000	901.013	Taxes sur les automates	20.580		0		20.580
DO	37	01	20	9 3720 000	901.014	Précompte immobilier	41.566		-2.550		39.016
DO	38	01	50	9 3850 000	901.015	Intérêts et amendes sur impôts régionaux (article 6 §5 de la loi spéciale du 13 juillet 2001 et DGO7)	13.434		-2.070		11.364
<i>Total Division organique 19</i>							2.417.756		-104.024		2.313.732
<i>Dont recettes affectées</i>							0		0		0
<i>Total Secteur I</i>							2.516.146		-98.598		2.417.548
<i>Dont recettes affectées</i>							98.390		5.426		103.816
<b>Secteur II - Recettes générales non fiscales</b>											
<b>Recettes générales - Division organique 09</b> Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques											
DB	11	01	11	9 1111 000	901.016	Recettes relatives au personnel FWB d'eWBS	2.096		0		2.096
<i>Total Division organique 09</i>							2.096		0		2.096
<i>Dont recettes affectées</i>							0		0		0
<b>Recettes générales - Division organique 10</b> Secrétariat général											
DI	16	01	11	9 1611 000	901.127	Ventes de biens non durables et de services par le secteur des administrations publiques aux entreprises, institutions de crédit, sociétés d'assurance - Cofinancements européens	250		0		250
DI	16	01	12	9 1612 000	901.017	Produit d'études et vente de publications dans le domaine des statistiques	0		0		0
DI	16	02	12	9 1612 000	901.018	Frais d'inscription à des manifestations organisées par la Région	0		0		0
DI	16	03	12	9 1612 000	901.128	Ventes de biens non durables et de services par le secteur des administrations publiques aux ménages et ASBL au service des ménages - Cofinancements européens	250		0		250
DI	16	01	20	9 1620 000	901.129	Ventes de biens non durables et de services d'une unité du secteur public à une autre unité du secteur public - Cofinancements européens	250		0		250
DI	38	01	50	9 3850 000	905.001	Fonds budgétaire en matière de Loterie (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de Loterie : article de base 01.01, programme 50 (domaine fonctionnel 030.001), division organique 10)	3.995		0		3.995
DI	39	01	10	9 3910 000	901.177	Transferts de revenus dans le cadre de dépenses préfinancées par l'entité (FRR)	0		0		0
<i>Total Division organique 10</i>							4.745		0		4.745
<i>Dont recettes affectées</i>							3.995		0		3.995

## Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB		Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales								
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2022		Ajustement		Budget - 1er ajusté						
				Par article		Total	Par article	Total	Par article	Total				
					<b>Recettes générales - Division organique 11</b>									
					<b>Personnel et affaires générales</b>									
DB	11 01 11	9 1111 000	901.019		Remboursements en relation avec les dépenses exposées pour les traitements, allocations et charges sociales des agents du SPW	2.000		0				2.000		
DB	11 02 11	9 1111 000	901.020		Remboursement rémunérations cofinancées par l'Europe	1.000		0				1.000		
DB	11 03 11	9 1111 000	901.021		Remboursement au SPW des traitements et allocations des Receveurs régionaux	11.201		0				11.201		
DB	11 01 40	9 1140 000	901.022		Cotisation du personnel du SPW à l'achat de titres-repas	30		0				30		
DB	12 01 11	9 1211 000	901.023		Remboursements dans le cadre des activités des Gouvernements provinciaux	50		0				50		
					<i>Total Division organique 11</i>		14.281		0				14.281	
					<i>Dont recettes affectées</i>		0		0				0	
					<b>Recettes générales - Division organique 12</b>									
					<b>Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication</b>									
DO	16 03 12	9 1612 000	901.028		Récupération de sommes en relation avec les dépenses de matériel et de services exposées pour le fonctionnement des administrations, y compris le produit de la vente de biens désaffectés	500		0				500		
DO	16 04 12	9 1612 000	901.029		Produit de la vente de biens non durables et de services	100		0				100		
DO	16 05 12	9 1612 000	901.030		Recettes courantes découlant de la gestion du patrimoine régional	0		0				0		
DO	16 06 12	9 1612 000	901.031		Produits de la location de biens non spécifiques	500		0				500		
					<i>Total Division organique 12</i>		1.100		0				1.100	
					<i>Dont recettes affectées</i>		0		0				0	
					<b>Recettes générales - Division organique 15</b>									
					<b>Agriculture, ressources naturelles et environnement</b>									
TE	38 01 50	9 3850 000	906.001		Redevances (recettes affectées au Fonds budgétaire du Bien être animal : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 067.001), division organique 15)	128		0				128		
TE	38 02 50	9 3850 000	906.002		Amendes administratives perçues en application des dispositions de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux et de ses arrêtés d'exécution (recettes affectées au Fonds budgétaire du Bien être animal : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 067.001), division organique 15)	50		0				50		
TE	38 03 50	9 3850 000	906.003		Remboursement des frais de saisies (recettes affectées au Fonds budgétaire du bien-être animal : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 067.001), division organique 15)	30		0				30		
					<i>Total Division organique 15</i>		208		0				208	
					<i>Dont recettes affectées</i>		208		0				208	
					<b>Recettes générales - Division organique 19</b>									
					<b>Finances</b>									
DO	06 01 00	9 0600 001	901.150		Produits divers	10.000		0				10.000		
DO	11 01 11	9 1111 000	901.026		Recettes relatives au personnel FWB de la nouvelle CIF	260		0				260		
DO	12 01 11	9 1211 000	901.027		Versement par les comptables opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées	0		0				0		
DO	12 02 11	9 1211 000	901.153		(Modifié) Produits divers	0		0				0		
DO	12 01 21	9 1221 000	901.195		(Nouveau) Remboursement en provenance du secteur des administrations publiques	0		0				0		
DO	16 01 11	9 1611 000	901.155		(Modifié) Produits divers - Ventes de biens non durables et de services aux entreprises	0		0				0		
DO	16 02 11	9 1611 000	901.197		(Nouveau) Produits divers - Vente en seconde main de petit matériel aux entreprises	0		0				0		
DO	16 01 12	9 1612 000	901.147		Produits divers - Ventes dans les cafétarias	0		0				0		
DO	16 02 12	9 1612 000	901.154		(Modifié) Produits divers - Ventes de biens non durables et de services aux ASBL au service des ménages	0		0				0		
DO	16 03 12	9 1612 000	901.161		Produits divers - Ventes de biens non durables et de services aux ASBL au service des ménages - Guichets de navigation	0		0				0		
DO	16 01 20	9 1620 000	901.156		(Modifié) Produits divers - Ventes de biens non durables et de services à l'intérieur du secteur des administrations publiques	0		0				0		
DO	21 01 10	9 2110 000	901.032		Produit des opérations d'excédents d'émissions d'emprunts	0		0				0		
DO	26 01 10	9 2610 000	901.033		Intérêts de placements	0		781				781		
DO	31 01 32	9 3132 000	901.025		Remboursement de sommes indûment payées - Entreprises	13.000		0				13.000		
DO	33 01 00	9 3300 000	901.162		Remboursement de sommes indûment payées - ASBL au service des ménages	0		0				0		
DO	34 01 41	9 3441 000	901.163		Remboursement de sommes indûment payées - Ménages	0		0				0		
DO	36 01 90	9 3690 000	901.152		Produits divers - Taxes et impôts indirects divers	0		0				0		
DO	37 01 20	9 3720 000	901.151		Produits divers - Impôts directs divers	0		0				0		
DO	38 01 10	9 3810 000	901.034		Prélèvement des cautions et produits des cautions après faillite	0		0				0		
DO	38 02 10	9 3810 000	901.035		Produit des retenues et des pénalités pour retard appliquées à des adjudicataires	50		0				50		
DO	38 03 10	9 3810 000	901.036		Récupération des créances contentieuses	600		0				600		
DO	38 04 10	9 3810 000	901.024		Produits divers - Divers transferts de revenus des entreprises	0		0				0		
DO	38 05 10	9 3810 000	901.148		Produits divers - Produits de cautions diverses	0		0				0		
DO	38 06 10	9 3810 000	901.157		Produits divers - Transferts de revenus des entreprises - Amendes CWATUP aux entreprises	0		0				0		
DO	38 07 10	9 3810 000	901.159		Produits divers - Transferts de revenus des entreprises - Garanties agricoles	0		0				0		
DO	38 08 10	9 3810 000	901.198		(Nouveau) Produits divers - Amendes et pénalités dues par les entreprises	0		0				0		
DO	38 01 30	9 3830 000	901.196		(Nouveau) Autres transferts de revenus des entreprises - Sociétés d'assurances	0		0				0		
DO	38 01 50	9 3850 000	901.146		Produits divers - Divers transferts de revenus des ménages	0		0				0		
DO	38 02 50	9 3850 000	901.158		Produits divers - Transferts de revenus des ménages - Amendes CWATUP aux ménages	0		0				0		
DO	38 03 50	9 3850 000	901.160		Produits divers - Transferts de revenus des ménages - Garanties agricoles	0		0				0		
DO	38 04 50	9 3850 000	901.199		(Nouveau) Produits divers - Amendes et pénalités dues par les ménages	0		0				0		
DO	46 01 30	9 4630 000	901.193		(Nouveau) Remboursement de sommes indûment payées - OPW	0		10				10		
DO	46 01 40	9 4640 000	901.175		Produits divers - Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel	3.100		2.000				5.100		
DO	46 02 40	9 4640 000	901.194		(Nouveau) Remboursement de sommes indûment payées à l'intérieur du secteur des administrations publiques	0		50				50		
DO	46 03 40	9 4640 000	901.190		(Nouveau) Recettes diverses - Transfert de revenus à l'intérieur du secteur des administrations publiques	0		0				0		
DO	46 04 40	9 4640 000	901.192		(Nouveau) Recettes diverses - Transfert de revenus en provenance des UAP	0		0				0		
DO	48 01 22	9 4822 000	901.191		(Nouveau) Recettes diverses - Transfert de revenus en provenance des pouvoirs publics locaux	0		0				0		
DO	49 02 24	9 4924 000	901.037		Moyens transférés par la Communauté française	386.920		28.399				415.319		
DO	49 04 24	9 4924 000	901.038		Moyens transférés par la Communauté française - Calcul définitif exercice antérieur	0		6				6		
DO	49 06 24	9 4924 000	901.039		Moyens perçus de la CFWB (accords de la Sainte Emille)	3.995.153		200.340				4.195.493		
DO	49 01 40	9 4940 000	901.040		Dotation Fédérale groupe jeux et paris	3.977		161				4.138		
DO	49 02 40	9 4940 000	901.041		Dotation Fédérale TC/TMC	6.779		274				7.053		
DO	49 03 40	9 4940 000	901.042		Moyens liés aux compétences transférées	2.881.946		115.894				2.997.840		
DO	49 04 40	9 4940 000	901.043		Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques - recettes d'additionnels sous réductions des dépenses fiscales liées	2.695.007		-56.609				2.638.398		
DO	49 05 40	9 4940 000	901.044		Dégrèvements fiscaux	0		0				0		
DO	49 06 40	9 4940 000	901.045		Recettes des amendes routières	43.950		0				43.950		
DO	49 07 40	9 4940 000	901.136		Dotation Fédérale PRI	-4.533		183				4.716		
DO	49 08 40	9 4940 000	901.188		Transferts de revenu en provenance du pouvoir Fédéral	110.000		0				110.000		
					<i>Total Division organique 19</i>		10.155.275		291.489				10.446.764	
					<i>Dont recettes affectées</i>		0		0				0	
					<b>Total Secteur II</b>		10.177.705		291.489				10.469.194	
					<i>Dont recettes affectées</i>		4.203		0				4.203	

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB		Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales					
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2022		Ajustement		Budget - 1er ajusté			
				Par article		Total	Par article	Total	Par article	Total	
<b>Secteur III - Recettes spécifiques</b>											
<b>Recettes spécifiques - Division organique 09</b>											
<b>Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques</b>											
DI	46 01 40	9 4640 000	901.176		Transferts de revenus des organismes administratifs publics - IWEPES	2.000		0		2.000	
DB	46 02 40	9 4640 000	901.181		Recettes en provenance du CGT	13.000		5.000		18.000	
<i>Total Division organique 09</i>							15.000		5.000		20.000
<i>Dont recettes affectées</i>							0		0		0
<b>Recettes spécifiques - Division organique 10</b>											
<b>Secrétariat général</b>											
WB	16 01 11	9 1611 000	901.046		Produit de la vente de données et de services en matière de Géomatique	32		0		32	
DB	49 01 24	9 4924 000	901.173		Participation de la FWB aux frais de fonctionnement relatifs au Service Commun d'Audit	2.000		0		2.000	
<i>Total Division organique 10</i>							2.032		0		2.032
<i>Dont recettes affectées</i>							0		0		0
<b>Recettes spécifiques - Division organique 12</b>											
<b>Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication</b>											
DO	16 01 11	9 1611 000	925.001		Recettes résultant de la gestion énergétique immobilière du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds de gestion énergétique immobilière : article de base 01.01, programme 50 (domaine fonctionnel 043.001), division organique 12)	30		0		30	
<i>Total Division organique 12</i>							30		0		30
<i>Dont recettes affectées</i>							30		0		30
<b>Recettes spécifiques - Division organique 14</b>											
<b>Mobilité et infrastructures</b>											
HE	16 01 11	9 1611 000	908.003		Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Vente de certificats verts (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : article de base 01.01, programme 51 (domaine fonctionnel 051.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	16 02 11	9 1611 000	908.004		Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Ventes de biens divers aux entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : article de base 01.01, programme 51 (domaine fonctionnel 051.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	16 03 11	9 1611 000	908.006		Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Production des centrales électriques (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : article de base 01.01, programme 51 (domaine fonctionnel 051.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	16 01 12	9 1612 000	901.049		Produit de la location de biens	220		0		220	
HE	16 02 12	9 1612 000	901.050		Produit de la location de biens gérés par l'administration des transports	51		0		51	
DO	16 04 12	9 1612 000	901.051		Produit de la location de biens	100		0		100	
HE	18 01 10	9 1810 000	907.001		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Recettes diverses en matière de travaux routiers et hydrauliques - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	2.400		0		2.400	
HE	18 02 10	9 1810 000	907.003		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Essais sur sites - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	18 03 10	9 1810 000	907.005		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Essais en laboratoire - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	18 04 10	9 1810 000	907.007		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Mise à disposition de personnel spécifique - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	18 05 10	9 1810 000	907.009		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Vente de documents techniques et de rapports spécialisés - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	18 06 10	9 1810 000	907.011		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Brevets et licences - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	18 07 10	9 1810 000	907.013		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Organisation de séances d'information - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	18 01 20	9 1820 000	901.052		Recettes provenant de l'activité des barrages régionaux	100		0		100	
HE	18 02 20	9 1820 000	907.002		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Recettes diverses en matière de travaux routiers et hydrauliques - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	18 03 20	9 1820 000	907.004		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Essais sur sites - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	18 04 20	9 1820 000	907.006		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Essais en laboratoire - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	18 05 20	9 1820 000	907.008		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Mise à disposition de personnel spécifique - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	18 06 20	9 1820 000	907.010		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Vente de documents techniques et de rapports spécialisés - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	18 07 20	9 1820 000	907.012		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Brevets et licences - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	18 08 20	9 1820 000	907.014		Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Organisation de séances d'information - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
WB	28 01 10	9 2810 000	901.053		Revenus liés à l'exploitation des réseaux de télécommunications	0		0		0	
HE	28 02 10	9 2810 000	901.054		Redevances liées à l'exploitation des établissements annexes situés sur le réseau routier	0		0		0	
DO	36 01 90	9 3690 000	909.001		Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique : article de base 01.01, programme 55 (domaine fonctionnel 055.001), division organique 14)	800		0		800	
DO	38 01 10	9 3810 000	901.135		Produits des sanctions administratives appliquées aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur	0		0		0	
HE	38 02 10	9 3810 000	908.001		Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Dédommagement en matière d'avaries - Entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : article de base 01.01, programme 51 (domaine fonctionnel 051.001), division organique 14)	944		1.200		2.144	
HE	38 03 10	9 3810 000	908.002		Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Redevances d'occupation du domaine public - Entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : article de base 01.01, programme 51 (domaine fonctionnel 051.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	38 04 10	9 3810 000	908.005		Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Amendes aux entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : article de base 01.01, programme 51 (domaine fonctionnel 051.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	38 05 10	9 3810 000	908.007		Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Recettes diverses - Entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : article de base 01.01, programme 51 (domaine fonctionnel 051.001), division organique 14)	0		0		0	

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB		Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales					
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2022		Ajustement		Budget - 1er ajusté			
				Par article		Total	Par article	Total	Par article	Total	
HE	38 06 10	9 3810 000	910.001	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes - Dédommagement en matière d'avaries - Entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic routier : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 052.001), division organique 14)	25.486		0		25.486		
HE	38 07 10	9 3810 000	910.002	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes - Redevances diverses - Entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic routier : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 052.001), division organique 14)	0		0		0		
HE	38 08 10	9 3810 000	901.200	(Nouveau) Amendes et pénalités perçues dans le cadre de l'exécution des marchés publics	0		50		50		
HE	38 01 30	9 3830 000	901.055	Recettes provenant des récupérations par suite de dommages causés aux véhicules assurant le transport scolaire	5		0		5		
DB	38 01 50	9 3850 000	911.001	Perceptions immédiates, transactions et amendes liées aux infractions à la réglementation de la sécurité routière qui relève de la compétence des régions (recettes affectées au Fonds des infractions routières régionales : article de base 01.01, programme 53 (domaine fonctionnel 053.001), division organique 14)	25.882		12.036		37.918		
HE	38 02 50	9 3850 000	910.003	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes - Amendes et perceptions immédiates - Ménages (recettes affectées au Fonds du trafic routier : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 052.001), division organique 14)	0		0		0		
HE	38 03 50	9 3850 000	910.005	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes - Recettes diverses - Ménages (recettes affectées au Fonds du trafic routier : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 052.001), division organique 14)	0		0		0		
HE	39 01 10	9 3910 000	901.056	Programme CEE Infrastructure Transports - Routes	0		0		0		
HE	39 02 10	9 3910 000	901.057	Programme CEE Infrastructure Transports - Voies hydrauliques	0		0		0		
DB	39 03 10	9 3910 000	912.001	Recettes diverses perçues en matière de sécurité routière (recettes affectées au Fonds de la sécurité routière : article de base 01.01, programme 50 (domaine fonctionnel 050.001), division organique 14)	6.800		0		6.800		
HE	39 04 10	9 3910 000	910.004	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes - Transferts de revenus en provenance des institutions européennes (recettes affectées au Fonds du trafic routier : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 052.001), division organique 14)	0		0		0		
HE	46 01 40	9 4640 000	901.187	Transferts de revenus des unités d'administration publique	21.000		0		21.000		
HE	46 02 40	9 4640 000	901.207	(Nouveau) Recettes en provenance de l'OTW	0		3.000		3.000		
<b>Total Division organique 14</b>						83.788		16.286		100.074	
<i>Dont recettes affectées</i>						62.212		13.236		75.548	
<b>Recettes spécifiques - Division organique 15</b>											
<b>Agriculture, ressources naturelles et environnement</b>											
TE	16 02 11	9 1611 000	902.004	Droits de dossier perçus en vertu de l'article 22 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2009 tendant à prévenir la pollution atmosphérique provoquée par les installations de chauffage central destiné au chauffage de bâtiments ou à la production d'eau chaude sanitaire et à réduire leur consommation énergétique (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.01, programme 60 (domaine fonctionnel 075.001), division organique 15)	125		0		125		
TE	16 03 11	9 1611 000	901.058	Recettes provenant du comptoir forestier	100		0		100		
WB	16 04 11	9 1611 000	919.001	Rétributions perçues en vertu du Code wallon de l'Agriculture, article D.193 (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret programme du 18 décembre 2003): article de base 01.01, programme 50 (domaine fonctionnel 065.001), division organique 15)	841		0		841		
TE	16 05 11	9 1611 000	913.001	Prélèvement sur le produit des coupes de bois de la forêt indivise de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (loi domaniale du 26 juillet 1952, article 7) (recettes affectées au Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» : article de base 01.01, programme 55 (domaine fonctionnel 070.001), division organique 15)	170		330		500		
TE	16 06 11	9 1611 000	914.001	Prélèvement sur le produit des coupes de bois dans la forêt indivise d'Herbeumont (loi domaniale du 1er juillet 1983, article 1er, 16) (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont : article de base 01.01, programme 56 (domaine fonctionnel 071.001), division organique 15)	79		0		79		
TE	16 07 11	9 1611 000	901.059	Produit de la vente de coupes de bois et de chablis	11.000		0		11.000		
TE	16 08 11	9 1611 000	901.060	Quote-part régionale du produit de la vente des coupes de bois dans les forêts indivises	500		0		500		
TE	16 09 11	9 1611 000	903.010	Frais de dossier pour demandes de sortie de statut de déchet et de reconnaissance de sous-produit (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 62 (domaine fonctionnel 077.001), division organique 15)	30		0		30		
TE	16 11 11	9 1611 000	903.005	Frais de dossiers pour les documents relatifs aux transferts (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 62 (domaine fonctionnel 077.001), division organique 15)	860		0		860		
TE	16 15 11	9 1611 000	915.001	Produit résultant de la vente de coupes de bois et de chablis de la forêt de Saint-Michel-Freyr (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : article de base 01.01, programme 57 (domaine fonctionnel 072.001), division organique 15)	210		0		210		
TE	16 01 12	9 1612 000	902.006	Droits de dossier liés à l'introduction d'une étude ou d'un projet d'assainissement des sols (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.01, programme 60 (domaine fonctionnel 075.001), division organique 15)	200		0		200		
TE	16 02 12	9 1612 000	902.005	Droits de dossier perçus pour la délivrance de l'extrait conforme de la banque de données de l'état des sols (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.01, programme 60 (domaine fonctionnel 075.001), division organique 15)	5.354		0		5.354		
WB	16 03 12	9 1612 000	916.001	Produit résultant de la vente des permis de pêche (recette affectée au Fonds pour la gestion piscicole et halieutique en Wallonie: article de base 01.01, programme 53 (domaine fonctionnel 068.001), division organique 15)	1.550		0		1.550		
WB	16 04 12	9 1612 000	901.061	Part régionale du produit des permis de chasse, de tenderie et des examens y relatifs	4.400		0		4.400		
WB	16 05 12	9 1612 000	901.062	Ventes de venaisons et contributions des invités aux Chasses de la Couronne	50		0		50		
TE	16 06 12	9 1612 000	906.004	Prestations pour l'identification et l'enregistrement des chiens et des chats (recettes affectées au Fonds budgétaire du Bien être animal : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 067.001), Division organique 15)	240		0		240		
TE	16 07 12	9 1612 000	915.002	Produit résultant de la vente de venaisons et des contributions des invités aux Chasses de la Couronne sur le site de la forêt de Saint-Michel-Freyr - Ventes des produits de la chasse (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : article de base 01.01, programme 57 (domaine fonctionnel 072.001), division organique 15)	10		0		10		
TE	18 01 10	9 1810 000	901.178	Recettes en provenance de secteurs autres que publics dans le cadre de travaux des voies hydrauliques non navigables	15.638		-15.638		0		
TE	18 01 20	9 1820 000	901.179	Recettes en provenance de secteurs publics dans le cadre de travaux des voies hydrauliques non navigables	5.722		-5.722		0		
TE	26 02 10	9 2610 000	901.063	Intérêts créditeurs payés par des débiteurs des comités de remboursement ou d'aménagement foncier bénéficiaires d'un remboursement échelonné de leur solde de compte	1		0		1		
TE	28 01 30	9 2830 000	917.001	Produits résultant de la propriété des biens immobiliers acquis dans le cadre de la politique foncière agricole (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole: article de base 01.01, programme 58 (domaine fonctionnel 073.001), division organique 15)	107		0		107		
WB	28 02 30	9 2830 000	901.064	Produit de la location du droit de chasse	1.700		0		1.700		
WB	31 01 32	9 3132 000	901.065	Remboursement de subsides et d'avances dans le cadre de programmes ou de projets de recherches scientifiques et techniques	0		0		0		
WB	31 03 32	9 3132 000	901.066	Rétributions forfaitaires liées au Réseau d'Information comptable agricole	77		0		77		
WB	33 01 00	9 3300 000	901.139	Récupération de solde de subvention - Fonds ELIA	0		0		0		
TE	36 01 70	9 3670 000	903.008	Recettes perçues au titre de l'intervention de l'organisme en charge de l'obligation de reprise des déchets ménagers en application de l'article 13 §1er, 12° de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 62 (domaine fonctionnel 077.001), division organique 15)	2.200		0		2.200		
TE	38 01 10	9 3810 000	903.004	Produits divers - Transferts de revenus en provenance des entreprises (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 62 (domaine fonctionnel 077.001), division organique 15)	680		0		680		
HE	38 02 10	9 3810 000	920.001	Produits de la gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre perçus en vertu du décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon "Kyoto" et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, modifié par le décret du 22 juin 2006 (recette affectée au Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques : article de base 01.01 programme 59 (domaine fonctionnel 074.001), division organique 15)	149.000		67.000		216.000		
TE	38 04 10	9 3810 000	903.007	Contribution des intercommunales dans le fonctionnement du réseau « dixines » (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets: article de base 01.01, programme 62 (domaine fonctionnel 077.001), division organique 15)	400		0		400		
TE	38 05 10	9 3810 000	903.003	Vente de services (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 62 (domaine fonctionnel 077.001), division organique 15)	18		0		18		
TE	38 06 10	9 3810 000	921.001	Produits résultant des compensations financières en matière de biodiversité (recettes affectées au Fonds budgétaire de protection de la biodiversité: article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 069.001), division organique 15)	1.500		0		1.500		
TE	38 01 50	9 3850 000	903.011	Produits divers - Transferts de revenus en provenance des ménages (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets: article de base 01.01, programme 62 (domaine fonctionnel 077.001), division organique 15)	0		0		0		
TE	38 02 50	9 3850 000	906.005	Divers dons et legs au Fonds du Bien être animal (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 067.001), division organique 15)	0		0		0		
TE	38 03 50	9 3850 000	915.003	Produit résultant de la vente de venaisons et des contributions des invités aux Chasses de la Couronne sur le site de la forêt de Saint-Michel-Freyr - Contributions (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : article de base 01.01, programme 57 (domaine fonctionnel 072.001), division organique 15)	0		0		0		

## Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB		Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales					
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2022		Ajustement		Budget - 1er ajusté			
				Par article		Total	Par article	Total	Par article	Total	
TE	39 01 10	9 3910 000	901.067		Remboursement des institutions européennes dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine	0		2.536		2.536	
TE	39 02 10	9 3910 000	902.008		Remboursement des avances consenties dans le cadre de projet européen et relatives à la partie cofinancée par la CEE (recettes affectées au Fonds pour la Protection de l'Environnement : article de base 01.01, programme 60 (domaine fonctionnel 075.001), division organique 15)	400		0		400	
TE	46 01 40	9 4640 000	903.009		Remboursement de subventions excédentaires (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets - section Fost Plus : article de base 01.01, programme 62 (domaine fonctionnel 077.001), division organique 15)	0		0		0	
TE	46 02 40	9 4640 000	902.007		Remboursement des avances consenties aux associations environnementales reconnues (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.01, programme 60 (domaine fonctionnel 075.001), division organique 15)	3.500		0		3.500	
TE	46 03 40	9 4640 000	903.013		Remboursement de subventions excédentaires (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets - section déchets : article de base 01.01, programme 62 (domaine fonctionnel 077.001), division organique 15)	0		0		0	
TE	46 04 40	9 4640 000	902.009		Remboursement de subventions excédentaires (recettes affectées au Fonds pour la Protection de l'Environnement : article de base 01.01, programme 60 (domaine fonctionnel 075.001), division organique 15)	50		0		50	
					<i>Total Division organique 15</i>		206.712		48.506		255.218
					<i>Dont recettes affectées</i>		167.524		67.330		234.854
					<b>Recettes spécifiques - Division organique 16</b>						
					<b>Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie</b>						
HE	26 03 10	9 2610 000	901.068		Intérêts sur avances récupérables et participation aux bénéfices d'exploitation des entreprises en matière de politique générale de l'énergie	0		0		0	
CC	26 04 10	9 2610 000	901.069		Intérêts sur avances récupérables en matière de logement	182		0		182	
WB	28 03 10	9 2810 000	901.070		Recettes en provenance de la Ville de Namur et d'Interparking dans le cadre du projet Grognon	0		0		0	
WB	28 04 10	9 2810 000	901.071		Redevances liées aux autorisations de voiries	0		0		0	
CC	28 01 20	9 2820 000	901.072		Dividendes provenant de la participation de la Région dans le capital des sociétés agréées de logement	0		0		0	
WB	28 01 30	9 2830 000	926.003		Produits de la location de sites à réaménager (recettes affectées Fonds d'aménagement opérationnel (art. D.V.17 du Code du Développement Territorial) : article de base 01.01, programme 51 (domaine fonctionnel 087.001), division organique 16)	0		0		0	
WB	28 02 30	9 2830 000	904.009		Produits de la location de sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01., programme 50 (domaine fonctionnel 086.001), division organique 16)	0		0		0	
HE	31 01 32	9 3132 000	924.003		Produit de diverses amendes et redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz - Remboursement de primes et subventions - Secteur privé - (recettes affectées au Fonds Energie : article de base 01.01, programme 53 (domaine fonctionnel 089.001), division organique 16)	0		0		0	
CC	32 01 00	9 3200 000	901.167		Remboursement de subventions accordées à des ASBL	0		0		0	
CC	34 01 41	9 3441 000	901.168		Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers	0		0		0	
CC	34 02 41	9 3441 000	901.169		Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers en région de langue allemande	4		0		4	
CC	36 05 90	9 3690 000	901.073		Recettes résultant des amendes administratives perçues en vertu des articles 200bis et 200ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable	136		0		136	
CC	38 01 10	9 3810 000	923.002		Recettes résultant des amendes administratives visées à l'article 13ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ainsi que des sanctions visées à l'article 190,§3 du même Code - Amendes aux entreprises (recettes affectées au Fonds régional pour le logement : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 088.001), division organique 16)	0		0		0	
HE	38 02 10	9 3810 000	924.001		Produit de diverses amendes et redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz - Transfert de revenus des entreprises (Amendes) (recettes affectées au Fonds Energie : article de base 01.01, programme 53 (domaine fonctionnel 089.001), division organique 16)	13.000		0		13.000	
HE	38 03 10	9 3810 000	924.002		Produit de diverses amendes et redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz - Transfert de revenus des entreprises (Amendes) - (recettes affectées au Fonds Energie : article de base 01.01, programme 53 (domaine fonctionnel 089.001), division organique 16)	0		0		0	
CC	38 01 30	9 3830 000	901.111		Participation bénéficiaire versée à la Région par l'organisme qui couvre l'assurance contre le risque de perte de revenus	0		0		0	
CC	38 01 50	9 3850 000	923.001		Recettes résultant des amendes administratives visées à l'article 13ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ainsi que des sanctions visées à l'article 190,§3 du même Code - Amendes aux ménages (recettes affectées au Fonds régional pour le logement : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 088.001), division organique 16)	97		0		97	
DB	46 01 30	9 4630 000	901.180		Recettes en provenance de l'AWAP	12.300		5.000		17.300	
CC	46 01 40	9 4640 000	901.074		Contribution de la Société wallonne du Crédit social et du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie à la rémunération du personnel en charge des missions d'Audit	0		0		0	
CC	46 02 40	9 4640 000	901.170		Remboursement des subventions accordées aux organismes publics en matière de logement	0		0		0	
CC	49 01 26	9 4926 000	901.171		Remboursement des prestations effectuées pour compte de la Communauté germanophone	24		0		24	
					<i>Total Division organique 16</i>		25.743		5.000		30.743
					<i>Dont recettes affectées</i>		13.097		0		13.097
					<b>Recettes spécifiques - Division organique 17</b>						
					<b>Pouvoirs locaux, action sociale et santé</b>						
MO	11 02 11	9 1111 000	901.075		Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations du personnel des hôpitaux psychiatriques	0		0		0	
MO	39 04 10	9 3910 000	901.076		Remboursement de cofinancement européen	0		0		0	
MO	46 01 40	9 4640 000	901.077		Recettes en provenance de l'AVIQ	43.800		39.125		82.925	
DB	46 02 40	9 4640 000	901.205		(Nouveau) Recettes en provenance de FAMIWAL	0		2.729		2.729	
MO	49 01 40	9 4940 000	901.144		Recettes en provenance du pouvoir fédéral dans le cadre de l'Aide aux Personnes Agées	0		0		0	
					<i>Total Division organique 17</i>		43.800		41.854		85.654
					<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
					<b>Recettes spécifiques - Division organique 18</b>						
					<b>Entreprises, emploi et recherche</b>						
WB	16 10 11	9 1611 000	901.080		Location de bâtiments industriels	17		0		17	
WB	16 01 12	9 1612 000	901.134		Produits des droits d'inscription en provenance des guichets d'entreprises agréés	120		0		120	
MO	16 02 12	9 1612 000	901.133		Produits des droits d'inscription au jury central permettant l'accès à la profession pour les professions réglementées	75		0		75	
WB	16 01 20	9 1620 000	928.007		Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Produits d'enquêtes réalisées pour compte de tiers (recettes affectées au Fonds pour la recherche : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 118.001), division organique 18)	65		0		65	
WB	26 01 10	9 2610 000	928.008		Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Intérêts liés au remboursement des avances récupérables (recettes affectées au Fonds pour la recherche : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 118.001), division organique 18)	564		1.783		2.347	
WB	26 05 10	9 2610 000	901.081		Intérêts résultant de l'octroi d'avances récupérables et de prêts obligatoires à des entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration	200		0		200	
WB	28 02 20	9 2820 000	901.083		Participation aux bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques ou privées	30.000		0		30.000	
WB	31 01 32	9 3132 000	928.003		Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Remboursement de subventions - Secteur privé (recettes affectées au Fonds pour la recherche : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 118.001), division organique 18)	1.381		619		2.000	
WB	31 04 32	9 3132 000	901.084		Récupération sur créances et contentieux - Entreprises	80		0		80	
MO	31 07 32	9 3132 000	901.087		Récupération de primes d'emploi sur base de la loi du 4 août 1978 et du décret du 25 juin 1992 modifiant la loi du 4 août 1978 de reorientation économique et récupération d'indus APE	0		0		0	
WB	31 08 32	9 3132 000	901.130		Indemnités compensatoires COVID-19	250.000		279.200		529.200	
WB	33 01 00	9 3300 000	901.088		Récupération sur créances et contentieux - ASBL	0		0		0	
WB	33 02 00	9 3300 000	928.004		Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Remboursements de subventions en provenance des ASBL au service des ménages (recettes affectées au Fonds pour la recherche : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 118.001), division organique 18)	0		0		0	
MO	36 01 90	9 3690 000	901.089		Recettes générées dans le cadre de la délivrance des cartes professionnelles	86		0		86	
MO	38 01 10	9 3810 000	901.090		Recettes générées par les amendes administratives infligées par le Service des amendes administratives du Département de l'Inspection de la DGO6.	15		0		15	

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB		Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales					
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2022		Ajustement		Budget - 1er ajusté			
				Par article		Total	Par article	Total	Par article	Total	
WB	38 01 20	9 3820 000	901.091	Contributions liées à l'octroi de garanties régionales	0		0		0		
MO	39 01 10	9 3910 000	901.131	Transferts de revenus des institutions de l'Union Européenne	200		0		200		
WB	45 01 24	9 4524 000	928.002	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Remboursements en provenance de la Communauté française (recettes affectées au Fonds pour la recherche : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 118.001), division organique 18)	55		34		89		
MO	49 01 40	9 4940 000	901.092	Moyens supplémentaires accordés par le Fédéral dans le cadre du financement du secteur de l'économie sociale	0		0		0		
				<i>Total Division organique 18</i>		282.858		281.636		564.494	
				<i>Dont recettes affectées</i>		2.065		2.436		4.501	
				<b>Recettes spécifiques - Division organique 19</b>							
				<b>Finances</b>							
DO	21 01 10	9 2110 000	901.047	Remboursement des versements provisionnels excédentaires des intérêts de la dette	0		0		0		
				<i>Total Division organique 19</i>		0		0		0	
				<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0	
				<i>Total Secteur III</i>		659.963		398.282		1.058.245	
				<i>Dont recettes affectées</i>		245.028		83.002		328.030	
				<i>Total TITRE I</i>		13.353.814		591.173		13.944.987	
				<i>Dont recettes affectées</i>		347.621		88.428		436.049	
				<b>TITRE II - RECETTES DE CAPITAL</b>							
				<b>Secteur I - Recettes fiscales</b>							
				<b>Recettes fiscales générales - Division organique 19</b>							
				<b>Finances</b>							
DO	56 02 50	9 5650 000	901.093	Droits de succession et de mutation par décès	732.625		115		732.740		
				<i>Total Division organique 19</i>		732.625		115		732.740	
				<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0	
				<i>Total Secteur I</i>		732.625		115		732.740	
				<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0	
				<b>Secteur II - Recettes générales non fiscales</b>							
				<b>Recettes générales - Division organique 10</b>							
				<b>Secrétariat général</b>							
DI	59 01 11	9 5911 000	901.185	Transferts en capital dans le cadre de la Facilité pour la relance et la résilience européenne (FRR)	200.218		0		200.218		
DI	59 02 11	9 5911 000	901.206	(Nouveau) Fonds de solidarité de l'Union européenne	0		69.000		69.000		
DI	88 01 17	9 8817 000	901.186	Remboursement de l'UE dans le cadre de dépenses préfinancées par l'entité (FRR)	7.818		0		7.818		
				<i>Total Division organique 10</i>		208.036		69.000		277.036	
				<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0	
				<b>Recettes générales - Division organique 12</b>							
				<b>Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication</b>							
DO	76 01 12	9 7612 000	901.098	Produit de la vente d'emprises inutilisées	0		0		0		
DO	76 01 32	9 7632 000	901.099	Produit de la vente d'immeubles	17.925		0		17.925		
DO	76 02 32	9 7632 000	901.100	Produit de la vente d'immeubles découlant de la gestion immobilière des bâtiments et des implantations	0		0		0		
DO	77 01 20	9 7720 000	901.101	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	0		0		0		
DO	77 02 20	9 7720 000	901.102	Produit de la vente de biens meubles durables désaffectés ou mis hors de service	0		0		0		
				<i>Total Division organique 12</i>		17.925		0		17.925	
				<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0	

## Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB		Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales									
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2022		Ajustement		Budget - 1er ajusté							
				Par article		Total	Par article	Total	Par article	Total					
					<b>Recettes générales - Division organique 19</b>										
					<b>Finances</b>										
DO	51 01 12	9 5112 000	901.095		Remboursement de sommes indûment payées - Entreprises	250		10.008				10.258			
DO	52 01 10	9 5210 000	901.165		Remboursement de sommes indûment payées - ASBL au service des ménages	0		0				0			
DO	53 01 10	9 5310 000	901.166		Remboursement de sommes indûment payées - Ménages	0		0				0			
DO	57 01 20	9 5720 000	901.094		Recettes diverses - Transfert en capital en provenance des entreprises	50		897				947			
DO	58 01 20	9 5820 000	901.164		Recettes diverses - Transfert en capital en provenance des ménages	0		0				0			
DO	71 01 11	9 7111 000	901.149		Produits divers - Remboursement d'expropriations	0		0				0			
DO	73 01 10	9 7310 000	901.096		Récupération du coût des travaux et d'expropriations exposées pour compte de tiers	0		0				0			
DO	74 01 22	9 7422 000	901.097		Versement par les comptables du Service Public de Wallonie opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées	0		0				0			
					<i>Total Division organique 19</i>		300		10.905				11.205		
					<i>Dont recettes affectées</i>		0		0				0		
					<i>Total Secteur II</i>		226.261		79.905				306.166		
					<i>Dont recettes affectées</i>		0		0				0		
					<b>Secteur III - Recettes spécifiques</b>										
					<b>Recettes spécifiques - Division organique 14</b>										
					<b>Mobilité et infrastructures</b>										
HE	66 01 42	9 6642 000	901.105		Recettes exceptionnelles en matière de transport scolaire	245		0				245			
HE	66 02 42	9 6642 000	901.106		Remboursement par l'OTW de plus values et du produit de la vente de biens immobiliers	0		0				0			
HE	76 01 12	9 7612 000	901.182		Produits résultant de la vente et de l'attribution au secteur privé de biens immobiliers - Terrain	3.000		0				3.000			
HE	76 01 32	9 7632 000	901.183		Produits résultant de la vente et de l'attribution au secteur privé de biens immobiliers - Bâtiment	0		0				0			
					<i>Total Division organique 14</i>		3.245		0				3.245		
					<i>Dont recettes affectées</i>		0		0				0		
					<b>Recettes spécifiques - Division organique 15</b>										
					<b>Agriculture, ressources naturelles et environnement</b>										
TE	08 01 10	9 0810 002	917.002		Produits résultant du recouvrement des soldes débiteurs dus par les intéressés au terme des opérations de remembrement ou d'aménagement foncier (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : article de base 01.01, programme 58 (domaine fonctionnel 073.001), division organique 15)	896		0				896			
TE	76 01 11	9 7611 000	901.107		Produits résultant de la vente de bois domaniaux	0		0				0			
TE	76 02 11	9 7611 000	917.004		Produits résultant de la vente et de l'attribution de biens immobiliers - Ventes de terrains au secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : article de base 01.01, programme 58 (domaine fonctionnel 073.001), division organique 15)	325		0				325			
TE	76 01 12	9 7612 000	917.003		Produits résultant de la vente et de l'attribution de biens immobiliers - Ventes de terrains au secteur privé (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : article de base 01.01, programme 58 (domaine fonctionnel 073.001), division organique 15)	200		0				200			
TE	89 01 73	9 8973 000	901.108		Produits résultant de la récupération des avances consenties pour les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement ou d'aménagement foncier de biens ruraux	445		0				445			
					<i>Total Division organique 15</i>		1.856		0				1.856		
					<i>Dont recettes affectées</i>		1.421		0				1.421		
					<b>Recettes spécifiques - Division organique 16</b>										
					<b>Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie</b>										
CC	51 01 12	9 5112 000	901.109		Remboursement des subventions accordées aux organismes publics et privés en matière de logement	0		0				0			
WB	51 02 12	9 5112 000	926.004		Produits de la revente de sites à réaménager et remboursement de subventions octroyées en matière d'aménagement opérationnel - Remboursement de subventions - Entreprises (recettes affectées au Fonds d'aménagement opérationnel (art. D.V.17 du Code du Développement Territorial) : article de base 01.01, programme 51 (domaine fonctionnel 087.001), division organique 16)	0		0				0			
WB	51 03 12	9 5112 000	904.006		Produits de la revente de sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale - Remboursement de subventions - Entreprises (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01, programme 50 (domaine fonctionnel 086.001), division organique 16)	0		0				0			
CC	53 01 10	9 5310 000	901.110		Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers	155		0				155			
CC	53 02 10	9 5310 000	901.137		Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers en région de langue allemande	0		0				0			
WB	63 01 21	9 6321 000	904.004		Produits de la revente de sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale - Remboursement de subventions - Administrations (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01, programme 50 (domaine fonctionnel 086.001), division organique 16)	0		0				0			
CC	66 01 41	9 6641 000	901.172		Remboursement de subventions accordées aux OAP	0		0				0			
CC	69 01 26	9 6926 000	901.138		Remboursement des prestations effectuées pour compte de la Communauté germanophone	0		0				0			
WB	76 01 11	9 7611 000	926.002		Produits de la revente de sites à réaménager et remboursement de subventions octroyées en matière d'aménagement opérationnel - Reventes de sites au secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds d'aménagement opérationnel (art. D.V.17 du Code du Développement Territorial) : article de base 01.01, programme 51 (domaine fonctionnel 087.001), division organique 16)	0		0				0			
WB	76 02 11	9 7611 000	904.005		Produits de la vente des terrains de la sucrerie de Genappe - Vente de sites au secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01, programme 50 (domaine fonctionnel 086.001), division organique 16)	0		0				0			
WB	76 03 11	9 7611 000	904.008		Produits de la revente de sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale - Reventes de sites au secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01, programme 50 (domaine fonctionnel 086.001), division organique 16)	0		0				0			
WB	76 01 12	9 7612 000	926.001		Produits de la revente de sites à réaménager et remboursement de subventions octroyées en matière d'aménagement opérationnel - Reventes de sites au secteur privé (recettes affectées au Fonds d'aménagement opérationnel (art. D.V.17 du Code du Développement Territorial) : article de base 01.01, programme 51 (domaine fonctionnel 087.001), division organique 16)	50		0				50			
WB	76 02 12	9 7612 000	904.003		Produits de la vente des terrains de la sucrerie de Genappe - Vente de sites au secteur privé (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01, programme 50 (domaine fonctionnel 086.001), division organique 16)	0		0				0			
WB	76 03 12	9 7612 000	904.007		Produits de la revente de sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale - Reventes de sites au secteur privé (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01, programme 50 (domaine fonctionnel 086.001), division organique 16)	0		0				0			
CC	76 02 32	9 7632 000	901.113		Produit de la vente de logements construits par l'ex-SDRW	0		0				0			
WB	86 01 80	9 8680 000	901.115		Remboursement d'avances récupérables octroyées pour la démolition d'immeubles érigés en contravention aux dispositions du Code wallon de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	0		0				0			
HE	89 01 71	9 8971 000	927.001		Remboursement d'avances dans le cadre du dispositif Ecopack/renopack (recettes affectées au Fonds destiné au financement du dispositif Ecopack et Renopack - Marshall 4.0 - Axe IV - Mesure IV.1.2 : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 090.001), division organique 16)	44.169		0				44.169			
CC	89 02 71	9 8971 000	901.114		Remboursement d'avances récupérables en matière de logement	3.148		0				3.148			
					<i>Total Division organique 16</i>		47.522		0				47.522		
					<i>Dont recettes affectées</i>		44.219		0				44.219		
					<b>Recettes spécifiques - Division organique 17</b>										
					<b>Pouvoirs locaux, action sociale et santé</b>										
MO	86 02 10	9 8610 000	901.117		Remboursement d'avances récupérables consenties aux hôpitaux psychiatriques	0		0				0			
					<i>Total Division organique 17</i>		0		0				0		
					<i>Dont recettes affectées</i>		0		0				0		

## Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB		Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales								
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2022		Ajustement		Budget - 1er ajusté						
				Par article		Total	Par article	Total	Par article	Total				
					<b>Recettes spécifiques - Division organique 18</b> Entreprises, emploi et recherche									
WB	51 01 12	9 5112 000	901.118		Récupération sur créances et contentieux - Aides à l'investissement	4.500		0			4.500			
WB	61 01 41	9 6341 000	901.121		Récupération liée aux zones d'activité économique - UAP	0		0			0			
WB	63 01 53	9 6353 000	901.122		Récupération liée aux zones d'activité économique - Intercommunales	0		0			0			
WB	66 01 41	9 6641 000	901.184		Transfert en capital en provenance des outils financiers	50.000		-12.800			37.200			
WB	86 03 10	9 8610 000	901.123		Produit de cession de participation et remboursement de crédits octroyés dans le cadre du développement et de la restructuration des entreprises	0		0			0			
WB	86 03 70	9 8670 000	928.001		Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Surplus liés au remboursement des avances récupérables (recettes affectées au Fonds pour la recherche : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 118.001), division organique 18)	272		5.874			6.146			
WB	86 01 80	9 8680 000	928.005		Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Remboursements de la partie en capital des avances récupérables (recettes affectées au Fonds pour la recherche : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 118.001), division organique 18)	16.663		19.124			35.787			
					<i>Total Division organique 18</i>		71.435		12.198		83.633			
					<i>Dont recettes affectées</i>		16.935		24.998		41.933			
					<b>Recettes spécifiques - Division organique 19</b> Finances									
DO	89 01 61	9 8961 000	901.103		Liquidation de participations à l'intérieur des administrations publiques	0		0			0			
					<i>Total Division organique 19</i>		0		0		0			
					<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0			
					<i>Total Secteur III</i>		124.068		12.198		136.266			
					<i>Dont recettes affectées</i>		62.575		24.998		87.573			
					<i>Total TITRE II</i>		1.082.954		92.218		1.175.172			
					<i>Dont recettes affectées</i>		62.575		24.998		87.573			
					<b>TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS</b>									
					<b>Secteur II - Recettes générales non fiscales</b>									
					<b>Recettes générales - Division organique 10</b> Secrétariat général									
DI	96 01 40	9 9640 000	901.174		Préfinancement par l'UE des dépenses financées par l'UE dans le cadre de la Facilité pour la relance et la résilience européenne (FRR)	192.400		0			192.400			
					<i>Total Division organique 10</i>		192.400		0		192.400			
					<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0			
					<b>Recettes générales - Division organique 19</b> Finances									
DO	96 01 10	9 9610 000	901.125		Produits de nouveaux emprunts	4.258.689		-929.951			3.328.738			
DO	96 02 10	9 9610 000	901.132		Produits de refinancement d'emprunts	879.634		70.000			949.634			
DO	96 03 10	9 9610 000	901.189		Produits des emprunts préfinancés par les assureurs dans le cadre des inondations	0		17.300			17.300			
DO	96 01 20	9 9620 000	901.126		Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en monnaies étrangères	0		0			0			
					<i>Total Division organique 19</i>		5.138.323		-842.651		4.295.672			
					<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0			
					<i>Total Secteur II</i>		5.330.723		-842.651		4.488.072			
					<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0			
					<i>Total TITRE III</i>		5.330.723		-842.651		4.488.072			
					<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0			
					<b>TOTAL GENERAL</b>		19.767.491		-159.260		19.608.231			
					<i>Dont recettes affectées</i>		410.196		113.426		523.622			
					<i>Vu pour être annexé au projet de décret</i>									